

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les méthodes comptables significatives qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, a effectué un audit indépendant des états financiers conformément aux Normes canadiennes d'audit. Son rapport figure à la page suivante.



**Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA**

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 7 mars 2024



**Heidi Johnston, CPA, CA**

Chef des finances

Fonds RBC GMA

Aux porteurs de parts et au fiduciaire de

**FONDS RBC**

Fonds de bons du Trésor canadien RBC  
 Fonds du marché monétaire canadien RBC  
 Fonds du marché monétaire Plus RBC  
 Fonds du marché monétaire américain RBC  
 Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC  
 Fonds canadien de revenu à court terme RBC  
 Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC  
 Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC  
 Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC  
 Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC  
 Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC  
 Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC  
 Fonds d'obligations RBC  
 Fonds d'obligations Vision RBC  
 Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds d'obligations étrangères RBC  
 Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC  
 Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC  
 Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC  
 Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC  
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  
 Fonds d'obligations à rendement élevé RBC  
 Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC  
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  
 Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC  
 Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC  
 Fonds en devises des marchés émergents RBC  
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC  
 Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)  
 Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay  
 Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay  
 Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)  
 Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)  
 Portefeuille prudence d'obligations RBC  
 Portefeuille d'obligations essentielles RBC  
 Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC  
 Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC  
 Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC  
 Solution de versement géré RBC  
 Solution de versement géré RBC – Évolué  
 Solution de versement géré RBC – Évolué Plus  
 Fonds de revenu mensuel RBC  
 Fonds de revenu mensuel américain RBC  
 Fonds équilibré RBC  
 Fonds équilibré mondial RBC  
 Fonds équilibré Vision RBC  
 Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds équilibré de marchés émergents RBC  
 Fonds prudent de croissance et de revenu RBC  
 Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC  
 Fonds mondial de croissance et de revenu RBC  
 Portefeuille prudence élevée sélect RBC  
 Portefeuille prudence sélect RBC  
 Portefeuille équilibré sélect RBC

Portefeuille de croissance sélect RBC  
 Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC  
 Portefeuille prudence choix sélect RBC  
 Portefeuille équilibré choix sélect RBC  
 Portefeuille de croissance choix sélect RBC  
 Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC  
 Portefeuille mondial prudence élevée RBC  
 Portefeuille mondial prudence RBC  
 Portefeuille mondial équilibré RBC  
 Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC  
 Portefeuille mondial croissance RBC  
 Portefeuille mondial toutes actions RBC  
 Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC  
 Portefeuille prudence choix mondial RBC  
 Portefeuille équilibré choix mondial RBC  
 Portefeuille croissance choix mondial RBC  
 Portefeuille toutes actions choix mondial RBC  
 Solution de revenu de retraite RBC  
 Portefeuille de retraite 2020 RBC  
 Portefeuille de retraite 2025 RBC  
 Portefeuille de retraite 2030 RBC  
 Portefeuille de retraite 2035 RBC  
 Portefeuille de retraite 2040 RBC  
 Portefeuille de retraite 2045 RBC  
 Portefeuille de retraite 2050 RBC  
 Portefeuille de retraite 2055 RBC  
 Portefeuille de retraite 2060 RBC  
 Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC  
 Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC  
 Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC  
 Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC  
 Fonds canadien de dividendes RBC  
 Fonds d'actions canadiennes RBC  
 Fonds d'actions canadiennes Vision RBC  
 Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC  
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC  
 Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC  
 Fonds tendance d'actions canadiennes RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC  
 Fonds indiciel canadien RBC  
 Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC  
 Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC  
 Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC  
 Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC  
 Fonds nord-américain de valeur RBC  
 Fonds nord-américain de croissance RBC  
 Fonds américain de dividendes RBC  
 Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC  
 Fonds d'actions américaines RBC  
 Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC  
 Fonds d'actions américaines QUBE RBC  
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC  
 Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC  
 Fonds de valeur d'actions américaines RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC  
 Fonds indiciel américain RBC  
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)  
 Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  
 Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC  
 Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC  
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC  
 Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II  
 Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC  
 Fonds international de croissance de dividendes RBC  
 Fonds d'actions internationales RBC

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC  
 Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC  
 Fonds d'actions européennes RBC  
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC  
 Fonds d'actions asiatiques RBC  
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC  
 Fonds d'actions chinoises RBC  
 Fonds d'actions japonaises RBC  
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC  
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC  
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC  
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC  
 Fonds d'actions mondiales RBC  
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC  
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC  
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC  
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC  
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC  
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC  
 Fonds d'actions mondiales QUBE RBC  
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC  
 Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC  
 Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC  
 Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC  
 Fonds d'actions Monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC  
 Fonds mondial d'énergie RBC  
 Fonds mondial de métaux précieux RBC  
 Fonds mondial de ressources RBC  
 Fonds mondial de technologie RBC

**PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC**

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC  
 Portefeuille privé de revenu RBC  
 Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC  
 Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC  
 Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC  
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC  
 Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC  
 Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC  
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC  
 Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC  
 Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC  
 Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  
 Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC  
 Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC  
 Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

**FONDS ALTERNATIFS RBC**

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)

**FONDS PH&N**

Fonds de marché monétaire canadien Phillips, Hager & North  
 Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North

**FONDS PH&N (suite)**

Fonds d'hypothèques et d'obligations à court terme  
Phillips, Hager & North  
Fonds d'obligations Phillips, Hager & North  
Fonds d'obligations à rendement global  
Phillips, Hager & North  
Fonds d'obligations indexées sur l'inflation  
Phillips, Hager & North  
Fonds d'obligations à rendement élevé  
Phillips, Hager & North  
Fonds d'obligations à long terme indexées  
sur l'inflation Phillips, Hager & North  
Fonds à revenu mensuel Phillips, Hager & North  
Fonds équilibré Phillips, Hager & North  
Fonds à revenu de dividendes Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions canadiennes Phillips, Hager & North  
Fonds de valeur d'actions canadiennes  
Phillips, Hager & North  
Fonds de revenu d'actions prudent Phillips, Hager & North

Fonds sous-jacent d'actions canadiennes  
Phillips, Hager & North  
Fonds sous-jacent d'actions canadiennes II  
Phillips, Hager & North  
Fonds de croissance canadien Phillips, Hager & North  
Fonds à revenu canadien Phillips, Hager & North  
Fonds Vintage Phillips, Hager & North  
Fonds au flottant faible Phillips, Hager & North  
Fonds à revenu de dividendes américain  
Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions américaines multistyle toutes  
capitalisations Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions américaines Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions américaines avec couverture  
de change Phillips, Hager & North  
Fonds de croissance américain Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North  
Fonds d'actions outre-mer avec couverture  
de change Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2015 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2020 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2025 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2030 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2035 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2040 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2045 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2050 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2055 Phillips, Hager & North  
Fonds de retraite CIBLE 2060 Phillips, Hager & North  
Fonds fiduciaire de retraite prudent Phillips, Hager & North  
Fonds fiduciaire de retraite équilibré Phillips, Hager & North  
Fonds fiduciaire de retraite de croissance  
Phillips, Hager & North  
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes  
Phillips, Hager & North  
Fonds fiduciaire de retraite d'actions canadiennes plus  
Phillips, Hager & North  
(individuellement, le « Fonds »)

**Notre opinion**

À notre avis, les états financiers au 31 décembre 2023 de chaque Fonds, ci-joints, donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chaque Fonds, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie aux dates et pour les périodes indiquées à la note 2, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

**Notre audit**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de chaque Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière à la date de clôture des périodes indiquées à la note 2;
- les états du résultat global pour les périodes indiquées à la note 2;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes indiquées à la note 2;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes indiquées à la note 2;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Indépendance**

Nous sommes indépendants de chaque Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

**Autres informations**

La responsabilité des autres informations de chaque Fonds incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du Fonds de 2023.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers de chaque Fonds, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers de chaque Fonds ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chaque Fonds conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'un des Fonds ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de chaque Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers de chaque Fonds, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers de chaque Fonds prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers de chaque Fonds comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de chaque Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de chaque Fonds à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers de chaque Fonds au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'un des Fonds à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers de chaque Fonds, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Christopher Pitts.

*PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 7 mars 2024



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (en milliers de dollars)

**FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE DE DIVIDENDES RBC**

Le 31 décembre 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>ACTIONS INTERNATIONALES</b>				
<b>Australie</b>				
BHP Group Ltd.	87 300	3 825	3 952	
CSL Ltd.	20 737	4 435	5 357	
Macquarie Group Ltd.	16 500	2 481	2 737	
		10 741	12 046	<b>6,0</b>
<b>Chine</b>				
Tencent Holdings Ltd.	36 792	2 148	1 841	
		2 148	1 841	<b>0,9</b>
<b>Danemark</b>				
Novo Nordisk A/S, cat. B	65 638	3 804	9 013	
Novozymes A/S, cat. B	19 508	1 542	1 421	
		5 346	10 434	<b>5,2</b>
<b>Finlande</b>				
Sampo Oyj	64 805	3 790	3 759	
		3 790	3 759	<b>1,9</b>
<b>France</b>				
EssilorLuxottica S.A.	21 546	4 269	5 733	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	5 758	4 463	6 199	
Schneider Electric SE	13 930	2 574	3 716	
TotalEnergies SE	53 426	4 124	4 814	
		15 430	20 462	<b>10,2</b>
<b>Allemagne</b>				
Deutsche Boerse AG	4 730	1 286	1 291	
		1 286	1 291	<b>0,6</b>
<b>Hong Kong</b>				
AIA Group Ltd.	402 600	4 825	4 642	
Budweiser Brewing Co. APAC Ltd.	477 800	1 731	1 187	
		6 556	5 829	<b>2,9</b>
<b>Irlande</b>				
Bank of Ireland Group Plc.	144 476	2 047	1 738	
CRH Plc.	29 129	1 844	2 656	
Flutter Entertainment Plc.	4 116	667	968	
RyanAir Holdings Plc., CAAE	23 498	2 649	4 152	
		7 207	9 514	<b>4,7</b>
<b>Japon</b>				
Ajinomoto Co. Inc.	82 200	2 771	4 192	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	92 200	3 041	3 345	
Hitachi Ltd.	52 529	3 501	5 007	
Hoya Corp.	24 100	2 849	3 977	
Inpex Corp.	235 300	3 880	4 172	
Keyence Corp.	4 990	2 896	2 905	
Mitsubishi Corp.	222 600	4 296	4 698	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	682 600	4 867	7 762	
Nintendo Co. Ltd.	33 000	1 891	2 275	
Tokio Marine Holdings Inc.	174 700	4 077	5 764	
		34 069	44 097	<b>22,0</b>

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>Pays-Bas</b>				
ASML Holding N.V.	5 322	3 640	5 323	
Heineken N.V.	37 022	4 796	4 984	
ING Groep N.V.	258 279	3 534	5 132	
NN Group N.V.	30 105	2 009	1 577	
		13 979	17 016	<b>8,5</b>
<b>Norvège</b>				
Aker BP ASA	47 969	2 048	1 845	
DNB Bank ASA	92 734	2 458	2 613	
Nordic Semiconductor ASA	31 389	751	515	
		5 257	4 973	<b>2,5</b>
<b>Espagne</b>				
Amadeus IT Group S.A.	25 736	2 277	2 449	
		2 277	2 449	<b>1,2</b>
<b>Suède</b>				
Assa Abloy AB, cat. B	77 003	2 354	2 946	
Atlas Copco AB, cat. A	93 012	1 215	2 126	
Hexagon AB, cat. B	128 218	2 065	2 042	
		5 634	7 114	<b>3,6</b>
<b>Suisse</b>				
Nestlé S.A.	17 257	2 677	2 651	
Roche Holding AG	12 368	5 296	4 764	
Sika AG	4 166	1 332	1 800	
UBS Group AG	131 023	2 975	5 393	
		12 280	14 608	<b>7,3</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
Ashtead Group Plc	45 233	2 387	4 166	
AstraZeneca Plc	17 912	3 351	3 202	
Barratt Developments Plc.	390 027	3 400	3 702	
BP Plc.	204 533	1 722	1 607	
British American Tobacco Plc.	72 996	3 588	2 830	
DCC Plc.	33 421	3 322	3 258	
Diageo Plc.	84 131	4 664	4 046	
Experian Plc.	28 488	1 264	1 540	
London Stock Exchange Group Plc.	34 761	3 843	5 445	
RELX Plc.	69 977	2 290	3 674	
Rio Tinto Plc.	22 306	2 040	2 198	
Schroders Plc.	189 593	1 552	1 374	
Unilever Plc	61 662	3 892	3 955	
		37 315	40 997	<b>20,5</b>



Le 31 décembre 2023

	Nombre de titres	Coût (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
<b>États-Unis</b>				
Linde Plc.	4 318	1 309	2 328	
		1 309	2 328	<b>1,2</b>
<b>TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES</b>		164 624	198 758	<b>99,2</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME*</b>		1 246	1 246	<b>0,6</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>		165 870	200 004	<b>99,8</b>
<b>GAIN LATENT SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)</b>		–	639	<b>0,3</b>
<b>PERTE LATENTE SUR LES CONTRATS DE CHANGE (ANNEXE A)</b>		–	(384)	<b>(0,2)</b>
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE</b>		165 870	200 259	<b>99,9</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			100	<b>0,1</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>			200 359	<b>100,0</b>

**ANNEXE A**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 29 CAD, vente 21 USD à 1,3248	9 janv. 2024	1
Achat 137 CAD, vente 100 USD à 1,3248	9 janv. 2024	4
Achat 139 CAD, vente 800 HKD à 0,1697	10 janv. 2024	2
Achat 176 CAD, vente 130 USD à 1,3248	10 janv. 2024	3
Achat 100 SGD, vente 101 CAD à 1,0044	10 janv. 2024	–
Achat 3 204 CAD, vente 18 309 HKD à 0,1697	10 janv. 2024	97
Achat 150 NZD, vente 121 CAD à 0,8375	10 janv. 2024	5
Achat 199 CAD, vente 1 000 DKK à 0,1963	11 janv. 2024	2
Achat 150 GBP, vente 251 CAD à 1,6887	16 janv. 2024	3
Achat 595 CAD, vente 350 GBP à 1,6887	16 janv. 2024	3
Achat 195 SGD, vente 194 CAD à 1,0047	17 janv. 2024	3
Achat 471 AUD, vente 412 CAD à 0,9033	17 janv. 2024	14
Achat 18 CHF, vente 27 CAD à 1,5784	18 janv. 2024	2
Achat 1 021 SEK, vente 133 CAD à 0,1314	18 janv. 2024	2
Achat 34 CAD, vente 25 USD à 1,3246	19 janv. 2024	1
Achat 175 EUR, vente 250 CAD à 1,4636	19 janv. 2024	6
Achat 250 AUD, vente 216 CAD à 0,9033	19 janv. 2024	10
Achat 1 470 AUD, vente 1 276 CAD à 0,9034	22 janv. 2024	53
Achat 81 000 JPY, vente 763 CAD à 0,0094	22 janv. 2024	2
Achat 267 CAD, vente 200 USD à 1,3246	22 janv. 2024	2
Achat 570 EUR, vente 820 CAD à 1,4638	23 janv. 2024	15
Achat 320 EUR, vente 461 CAD à 1,4638	24 janv. 2024	8
Achat 173 CAD, vente 100 GBP à 1,6886	24 janv. 2024	3
Achat 817 CHF, vente 1 275 CAD à 1,5794	25 janv. 2024	16
Achat 75 EUR, vente 109 CAD à 1,4639	26 janv. 2024	1
Achat 131 CAD, vente 88 EUR à 1,4639	26 janv. 2024	1
Achat 200 EUR, vente 293 CAD à 1,4639	26 janv. 2024	1
Achat 176 CAD, vente 1 000 HKD à 0,1697	29 janv. 2024	6
Achat 246 CAD, vente 1 400 HKD à 0,1697	29 janv. 2024	8
Achat 84 CHF, vente 128 CAD à 1,5801	30 janv. 2024	5
Achat 390 CAD, vente 287 USD à 1,3244	1 <sup>er</sup> févr. 2024	9
Achat 207 CAD, vente 150 USD à 1,3244	1 <sup>er</sup> févr. 2024	8
Achat 336 CHF, vente 513 CAD à 1,5805	2 févr. 2024	19
Achat 145 CHF, vente 226 CAD à 1,5813	8 févr. 2024	4
Achat 186 417 JPY, vente 1 733 CAD à 0,0095	14 févr. 2024	31
Achat 2 368 CHF, vente 3 653 CAD à 1,5820	14 févr. 2024	94

**ANNEXE A (suite)**

**Contrats de change**

Contrats	Échéance	Gain latent (\$)
Achat 112 440 JPY, vente 1 044 CAD à 0,0095	14 févr. 2024	21
Achat 1 010 AUD, vente 903 CAD à 0,9037	15 févr. 2024	10
Achat 840 EUR, vente 1 223 CAD à 1,4646	16 févr. 2024	8
Achat 205 CAD, vente 150 USD à 1,3241	20 févr. 2024	6
Achat 61 CAD, vente 44 USD à 1,3241	22 févr. 2024	2
Achat 2 488 CAD, vente 1 472 GBP à 1,6881	26 févr. 2024	3
Achat 175 CAD, vente 126 USD à 1,3240	28 févr. 2024	7
Achat 969 CAD, vente 567 GBP à 1,6881	29 févr. 2024	11
Achat 527 SEK, vente 66 CAD à 0,1316	1 <sup>er</sup> mars 2024	4
Achat 311 AUD, vente 275 CAD à 0,9039	1 <sup>er</sup> mars 2024	6
Achat 768 CAD, vente 3 903 DKK à 0,1967	1 <sup>er</sup> mars 2024	–
Achat 506 CAD, vente 2 559 DKK à 0,1967	4 mars 2024	2
Achat 199 CAD, vente 1 000 DKK à 0,1967	4 mars 2024	2
Achat 1 202 CAD, vente 701 GBP à 1,6880	4 mars 2024	18
Achat 106 CAD, vente 600 HKD à 0,1698	6 mars 2024	4
Achat 123 CAD, vente 700 HKD à 0,1698	6 mars 2024	4
Achat 1 481 CAD, vente 863 GBP à 1,6880	7 mars 2024	23
Achat 509 CAD, vente 300 GBP à 1,6879	12 mars 2024	2
Achat 185 CAD, vente 135 USD à 1,3237	12 mars 2024	5
Achat 341 CAD, vente 200 GBP à 1,6879	12 mars 2024	3
Achat 447 CAD, vente 2 600 HKD à 0,1698	14 mars 2024	5
Achat 185 AUD, vente 166 CAD à 0,9041	18 mars 2024	2
Achat 62 CAD, vente 45 USD à 1,3236	21 mars 2024	2
Achat 1 574 CAD, vente 920 GBP à 1,6878	21 mars 2024	21
Achat 346 AUD, vente 312 CAD à 0,9042	22 mars 2024	1
Achat 2 400 SEK, vente 316 CAD à 0,1317	25 mars 2024	–
Achat 98 CAD, vente 57 GBP à 1,6876	28 mars 2024	1
Achat 596 CAD, vente 439 USD à 1,3234	28 mars 2024	14
Achat 55 CAD, vente 40 USD à 1,3234	1 <sup>er</sup> avr. 2024	1
Achat 537 CAD, vente 314 GBP à 1,6875	5 avr. 2024	6
Achat 100 EUR, vente 147 CAD à 1,4667	5 avr. 2024	–
Achat 185 NZD, vente 154 CAD à 0,8366	8 avr. 2024	1
Achat 191 CAD, vente 130 EUR à 1,4668	9 avr. 2024	–
Achat 188 CAD, vente 950 DKK à 0,1970	10 avr. 2024	–
		<b>639</b>

Contrats	Échéance	Perte latente (\$)
Achat 580 CAD, vente 3 000 DKK à 0,1963	11 janv. 2024	(10)
Achat 615 CAD, vente 371 GBP à 1,6887	16 janv. 2024	(12)
Achat 278 CAD, vente 30 047 JPY à 0,0094	17 janv. 2024	(5)
Achat 500 HKD, vente 89 CAD à 0,1697	17 janv. 2024	(4)
Achat 9 CAD, vente 10 AUD à 0,9033	17 janv. 2024	–
Achat 147 CAD, vente 1 200 SEK à 0,1314	18 janv. 2024	(13)
Achat 98 CAD, vente 509 DKK à 0,1964	18 janv. 2024	(2)
Achat 250 EUR, vente 372 CAD à 1,4636	18 janv. 2024	(6)
Achat 131 CAD, vente 1 000 SEK à 0,1314	18 janv. 2024	(1)
Achat 50 CAD, vente 403 SEK à 0,1315	19 janv. 2024	(3)
Achat 305 EUR, vente 451 CAD à 1,4636	19 janv. 2024	(4)
Achat 735 CAD, vente 80 000 JPY à 0,0094	22 janv. 2024	(21)
Achat 232 CAD, vente 25 000 JPY à 0,0094	22 janv. 2024	(5)
Achat 360 CAD, vente 400 AUD à 0,9034	22 janv. 2024	(1)
Achat 219 CAD, vente 132 GBP à 1,6886	24 janv. 2024	(5)
Achat 313 CAD, vente 200 CHF à 1,5794	25 janv. 2024	(3)
Achat 400 EUR, vente 589 CAD à 1,4639	26 janv. 2024	(3)
Achat 179 CAD, vente 200 AUD à 0,9035	29 janv. 2024	(2)



Le 31 décembre 2023

**ANNEXE A (suite)**

**Contrats de change**

<b>Contrats</b>	<b>Échéance</b>	<b>Perte latente (\$)</b>
Achat 410 CAD, vente 2 100 DKK à 0,1965	30 janv. 2024	(3)
Achat 194 CAD, vente 1 000 DKK à 0,1965	30 janv. 2024	(3)
Achat 95 CAD, vente 483 DKK à 0,1965	31 janv. 2024	(1)
Achat 155 CAD, vente 1 231 NOK à 0,1305	31 janv. 2024	(6)
Achat 116 CAD, vente 594 DKK à 0,1965	5 févr. 2024	(1)
Achat 61 CAD, vente 484 SEK à 0,1315	5 févr. 2024	(3)
Achat 930 CAD, vente 7 410 NOK à 0,1305	5 févr. 2024	(37)
Achat 107 HKD, vente 19 CAD à 0,1698	6 févr. 2024	–
Achat 98 CAD, vente 497 DKK à 0,1965	8 févr. 2024	–
Achat 1 014 HKD, vente 180 CAD à 0,1698	8 févr. 2024	(7)
Achat 250 CAD, vente 150 GBP à 1,6884	9 févr. 2024	(4)
Achat 5 036 EUR, vente 7 411 CAD à 1,4644	9 févr. 2024	(36)
Achat 320 EUR, vente 479 CAD à 1,4644	9 févr. 2024	(10)
Achat 608 CAD, vente 65 000 JPY à 0,0095	14 févr. 2024	(8)
Achat 1 273 CAD, vente 134 891 JPY à 0,0095	14 févr. 2024	(3)
Achat 46 CAD, vente 4 828 JPY à 0,0095	14 févr. 2024	–
Achat 311 CAD, vente 186 GBP à 1,6883	15 févr. 2024	(3)
Achat 129 CAD, vente 77 GBP à 1,6882	20 févr. 2024	(1)
Achat 396 CAD, vente 2 016 DKK à 0,1966	20 févr. 2024	(1)
Achat 119 CAD, vente 70 GBP à 1,6882	21 févr. 2024	–
Achat 520 CAD, vente 4 000 SEK à 0,1316	23 févr. 2024	(7)
Achat 28 CAD, vente 213 NOK à 0,1305	26 févr. 2024	(1)
Achat 384 CAD, vente 3 100 NOK à 0,1305	7 mars 2024	(21)
Achat 51 CAD, vente 400 NOK à 0,1305	12 mars 2024	(1)
Achat 60 CAD, vente 475 NOK à 0,1305	14 mars 2024	(2)
Achat 1 371 CAD, vente 10 986 NOK à 0,1305	15 mars 2024	(63)
Achat 423 EUR, vente 635 CAD à 1,4659	18 mars 2024	(14)
Achat 1 560 SGD, vente 1 599 CAD à 1,0067	21 mars 2024	(28)
Achat 407 CAD, vente 3 185 NOK à 0,1305	22 mars 2024	(9)
Achat 593 EUR, vente 872 CAD à 1,4663	27 mars 2024	(2)
Achat 1 944 ILS, vente 716 CAD à 0,3666	3 avr. 2024	(3)
Achat 240 ILS, vente 89 CAD à 0,3667	4 avr. 2024	–
Achat 25 000 JPY, vente 241 CAD à 0,0095	4 avr. 2024	(2)
Achat 618 SGD, vente 626 CAD à 1,0072	4 avr. 2024	(3)
Achat 165 EUR, vente 244 CAD à 1,4667	5 avr. 2024	(1)
		(384)
<b>TOTAL DES CONTRATS DE CHANGE</b>		<b>255</b>

Toutes les contreparties ont une notation d'au moins A.

\* Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à un taux de 4,95 % et viennent à échéance le 2 janvier 2024.



### États de la situation financière

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>ACTIF</b>		
Placements, à la juste valeur	200 004 \$	185 377 \$
Trésorerie	19	11
Souscriptions à recevoir	48	32
Gain latent sur les contrats de change	639	1 620
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	184	82
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>200 894</b>	<b>187 122</b>
<b>PASSIF</b>		
Rachats à payer	19	33
Perte latente sur les contrats de change	384	1 294
Distributions à payer	4	4
Créditeurs et charges à payer	128	112
<b>TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>535</b>	<b>1 443</b>
<b>ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)</b>	<b>200 359 \$</b>	<b>185 679 \$</b>
Placements, au coût	165 870 \$	170 532 \$
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>42 073 \$</b>	<b>37 197 \$</b>
<b>SÉRIE T5</b>	<b>2 738 \$</b>	<b>2 594 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>1 568 \$</b>	<b>1 359 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>53 197 \$</b>	<b>41 798 \$</b>
<b>SÉRIE FT5</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>995 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>99 616 \$</b>	<b>101 736 \$</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>13,81 \$</b>	<b>12,45 \$</b>
<b>SÉRIE T5</b>	<b>9,78 \$</b>	<b>9,18 \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>13,59 \$</b>	<b>12,24 \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>14,70 \$</b>	<b>13,23 \$</b>
<b>SÉRIE FT5</b>	<b>10,93 \$</b>	<b>10,15 \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>15,23 \$</b>	<b>13,71 \$</b>

### États du résultat global

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
<b>REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)</b>		
Dividendes	5 913 \$	9 551 \$
Intérêts à distribuer	168	45
Revenus (pertes) sur les instruments dérivés	633	38
Gain (perte) net réalisé sur les placements	624	(4 977)
Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés	19 218	(5 551)
<b>TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>	<b>26 556</b>	<b>(894)</b>
Autres revenus (pertes)	–	34
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	55	75
Gain (perte) net sur les soldes en devises	(168)	(728)
<b>TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)</b>	<b>(113)</b>	<b>(619)</b>
<b>TOTAL DES REVENUS (PERTES)</b>	<b>26 443</b>	<b>(1 513)</b>
<b>CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)</b>		
Frais de gestion	1 141	1 014
Frais d'administration	161	135
Frais liés au Comité d'examen indépendant	2	2
TPS/TVH	132	117
Coûts de transactions	158	273
Retenue d'impôt à la source	597	501
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 191</b>	<b>2 042</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>24 252 \$</b>	<b>(3 555) \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>4 425 \$</b>	<b>(6 550) \$</b>
<b>SÉRIE T5</b>	<b>294 \$</b>	<b>(326) \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>173 \$</b>	<b>(504) \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>5 814 \$</b>	<b>(5 305) \$</b>
<b>SÉRIE FT5</b>	<b>130 \$</b>	<b>(71) \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>13 416 \$</b>	<b>9 201 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART</b>		
<b>SÉRIE A</b>	<b>1,46 \$</b>	<b>(2,18) \$</b>
<b>SÉRIE T5</b>	<b>1,02 \$</b>	<b>(1,24) \$</b>
<b>SÉRIE D</b>	<b>1,58 \$</b>	<b>(3,91) \$</b>
<b>SÉRIE F</b>	<b>1,63 \$</b>	<b>(1,75) \$</b>
<b>SÉRIE FT5</b>	<b>1,31 \$</b>	<b>(0,84) \$</b>
<b>SÉRIE O</b>	<b>1,96 \$</b>	<b>1,81 \$</b>





**Tableaux des flux de trésorerie** (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS</b>		
<b>AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	24 252 \$	(3 555) \$
<b>AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Amortissement des primes et des escomptes	(22)	(18)
Dividendes autres qu'en trésorerie	(574)	(5 527)
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	(624)	4 977
Variation de la perte (gain) latente sur les placements et les instruments dérivés	(19 218)	5 551
(Augmentation) diminution des débiteurs	(102)	(81)
Augmentation (diminution) des créditeurs	16	(12)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis*	(789 105)	(389 619)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	794 987	292 654
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>9 610</b>	<b>(95 630)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables*	22 218	131 425
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(31 525)	(35 238)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(295)	(558)
<b>ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>(9 602) \$</b>	<b>95 629 \$</b>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	8	(1)
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	11	12
<b>TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE</b>	<b>19 \$</b>	<b>11 \$</b>
Intérêts reçus (payés) <sup>†</sup>	145 \$	27 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement <sup>††</sup>	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) <sup>†‡</sup>	4 640 \$	3 481 \$

\* Opérations en nature exclues.

<sup>†</sup> Classés dans les activités d'exploitation.

<sup>‡</sup> Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (en milliers de dollars)

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série T5		Série D		Série F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>37 197 \$</b>	<b>45 775 \$</b>	<b>2 594 \$</b>	<b>2 528 \$</b>	<b>1 359 \$</b>	<b>3 510 \$</b>	<b>41 798 \$</b>	<b>40 675 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>								
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>4 425</b>	<b>(6 550)</b>	<b>294</b>	<b>(326)</b>	<b>173</b>	<b>(504)</b>	<b>5 814</b>	<b>(5 305)</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	7 151	6 212	318	955	473	906	15 621	14 840
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	303	1 166	91	102	17	46	681	1 170
Rachat de parts rachetables	(6 695)	(8 221)	(426)	(515)	(432)	(2 550)	(9 804)	(7 940)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>								
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>759</b>	<b>(843)</b>	<b>(17)</b>	<b>542</b>	<b>58</b>	<b>(1 598)</b>	<b>6 498</b>	<b>8 070</b>
Distributions tirées du revenu net	(308)	(1 185)	(16)	(99)	(22)	(49)	(913)	(1 642)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	(117)	(51)	–	–	–	–
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>(308)</b>	<b>(1 185)</b>	<b>(133)</b>	<b>(150)</b>	<b>(22)</b>	<b>(49)</b>	<b>(913)</b>	<b>(1 642)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>4 876</b>	<b>(8 578)</b>	<b>144</b>	<b>66</b>	<b>209</b>	<b>(2 151)</b>	<b>11 399</b>	<b>1 123</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>42 073 \$</b>	<b>37 197 \$</b>	<b>2 738 \$</b>	<b>2 594 \$</b>	<b>1 568 \$</b>	<b>1 359 \$</b>	<b>53 197 \$</b>	<b>41 798 \$</b>

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série FT5		Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE</b>	<b>995 \$</b>	<b>714 \$</b>	<b>101 736 \$</b>	<b>327 \$</b>	<b>185 679 \$</b>	<b>93 529 \$</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>						
<b>DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>130</b>	<b>(71)</b>	<b>13 416</b>	<b>9 201</b>	<b>24 252</b>	<b>(3 555)</b>
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	204	453	299	113 030	24 066	136 396
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	44	46	2 656	4 788	3 792	7 318
Rachat de parts rachetables	(155)	(95)	(15 831)	(20 812)	(33 343)	(40 133)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION)</b>						
<b>NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS SUR LES PARTS RACHETABLES</b>	<b>93</b>	<b>404</b>	<b>(12 876)</b>	<b>97 006</b>	<b>(5 485)</b>	<b>103 581</b>
Distributions tirées du revenu net	(18)	(43)	(2 660)	(4 798)	(3 937)	(7 816)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	(33)	(9)	–	–	(150)	(60)
<b>TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>	<b>(51)</b>	<b>(52)</b>	<b>(2 660)</b>	<b>(4 798)</b>	<b>(4 087)</b>	<b>(7 876)</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>172</b>	<b>281</b>	<b>(2 120)</b>	<b>101 409</b>	<b>14 680</b>	<b>92 150</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE</b>	<b>1 167 \$</b>	<b>995 \$</b>	<b>99 616 \$</b>	<b>101 736 \$</b>	<b>200 359 \$</b>	<b>185 679 \$</b>



Le 31 décembre 2023

### Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement de réaliser une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans les actions de sociétés importantes établies dans des pays développés à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

### Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

#### Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Japon	22,0	23,6
Royaume-Uni	20,5	18,7
France	10,2	10,1
Pays-Bas	8,5	8,4
Suisse	7,3	7,0
Australie	6,0	7,9
Danemark	5,2	4,1
Irlande	4,7	1,7
Suède	3,6	2,8
Hong Kong	2,9	4,5
Norvège	2,5	2,7
Finlande	1,9	2,2
États-Unis	1,2	–
Espagne	1,2	0,9
Chine	0,9	3,2
Allemagne	0,6	1,0
Trésorerie/Autres	0,8	1,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

#### Risque de change (% de la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition nette du fonds au risque de change (compte tenu des opérations de couverture, le cas échéant) en date du :

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Euro	33,3	32,2
Yen japonais	22,3	21,8
Livre sterling	14,8	15,2
Franc suisse	10,1	10,2
Dollar australien	7,6	7,9
Couronne suédoise	3,3	3,3
Couronne danoise	3,3	2,9
Dollar de Hong Kong	1,8	2,9
Dollar de Singapour	1,2	1,4
Dollar américain	0,8	0,7

Devise	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Couronne norvégienne	0,7	0,8
Nouveau shekel israélien	0,4	0,5
Autres devises	0,1	0,2
<b>Total</b>	<b>99,7</b>	<b>100,0</b>

En date du 31 décembre 2023, si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou diminué de 5 % par rapport aux devises susmentionnées, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 5,0 % (5,0 % au 31 décembre 2022), à condition que tous les autres facteurs aient été constants. En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Autre risque de prix (% de l'incidence sur la valeur liquidative)

Le tableau ci-dessous présente l'incidence d'une variation de 10 % du rendement de l'indice général (indiqué ci-dessous) sur la valeur liquidative du fonds, selon la corrélation historique sur 36 mois des données sur le rendement du fonds et de l'indice, tous les autres facteurs restant constants, en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Indice MSCI EAFE Total Return Net Index (CAD)	+ ou - 10,1	+ ou - 10,1

Puisque la corrélation historique pourrait ne pas être représentative de la corrélation future, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

#### Hiérarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date des 31 décembre 2023 et 2022.

31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actions</b>	<b>4 152</b>	<b>194 606</b>	<b>–</b>	<b>198 758</b>
<b>Fonds sous-jacents</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Titres à revenu fixe et titres de créance</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Placements à court terme</b>	<b>–</b>	<b>1 246</b>	<b>–</b>	<b>1 246</b>
<b>Instruments dérivés – actifs</b>	<b>–</b>	<b>639</b>	<b>–</b>	<b>639</b>
<b>Instruments dérivés – passifs</b>	<b>–</b>	<b>(384)</b>	<b>–</b>	<b>(384)</b>
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>4 152</b>	<b>196 107</b>	<b>–</b>	<b>200 259</b>
<b>% du total du portefeuille</b>	<b>2,1</b>	<b>97,9</b>	<b>–</b>	<b>100,0</b>



Le 31 décembre 2023

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	2 442	181 011	–	183 453
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	–	–	–
Placements à court terme	–	1 924	–	1 924
Instruments dérivés – actifs	–	1 620	–	1 620
Instruments dérivés – passifs	–	(1 294)	–	(1 294)
Total des instruments financiers	2 442	183 261	–	185 703
% du total du portefeuille	1,3	98,7	–	100,0

Pour les périodes closes les 31 décembre 2023 et 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.

### Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	1,75 %	0,15 %
Série T5	1,75 %	0,15 %
Série D	1,00 %	0,15 %
Série F	0,75 %	0,15 %
Série FT5	0,75 %	0,15 %
Série O	s.o.*	0,02 %

\* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

### Placements détenus par des parties liées (en milliers de dollars, sauf les nombres de parts)

La Banque Royale du Canada, ou l'une de ses filiales, détenait les placements suivants dans le fonds en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Nombre de parts détenues</b>		
Série A	101	101
Série T5	143	136
Série D	110	108
Série FT5	140	133
Série O	64	63
<b>Valeur des parts</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

### Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2023	
Pertes en capital	65 857
Pertes autres qu'en capital	–

### Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 31 décembre (se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
<b>Série A</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	2 989	3 074
Nombre de parts émises	542	491
Nombre de parts réinvesties	23	93
Nombre de parts rachetées	(508)	(669)
Nombre de parts à la clôture	3 046	2 989
<b>Série T5</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	282	223
Nombre de parts émises	33	104
Nombre de parts réinvesties	10	11
Nombre de parts rachetées	(45)	(56)
Nombre de parts à la clôture	280	282
<b>Série D</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	111	240
Nombre de parts émises	36	70
Nombre de parts réinvesties	1	4
Nombre de parts rachetées	(33)	(203)
Nombre de parts à la clôture	115	111
<b>Série F</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	3 159	2 578
Nombre de parts émises	1 121	1 106
Nombre de parts réinvesties	49	89
Nombre de parts rachetées	(709)	(614)
Nombre de parts à la clôture	3 620	3 159
<b>Série FT5</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	98	58
Nombre de parts émises	20	44
Nombre de parts réinvesties	4	5
Nombre de parts rachetées	(15)	(9)
Nombre de parts à la clôture	107	98
<b>Série O</b>		
Nombre de parts à l'ouverture	7 421	20
Nombre de parts émises	21	8 543
Nombre de parts réinvesties	183	354
Nombre de parts rachetées	(1 082)	(1 496)
Nombre de parts à la clôture	6 543	7 421



Le 31 décembre 2023

### Coûts de transactions (en milliers de dollars, sauf les pourcentages)

Coûts de transactions, y compris les commissions des courtiers, sur les mouvements de portefeuille pour les périodes closes les :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	\$	%	\$	%
Total des coûts de transactions	158	100	273	100
Commissions des courtiers liés*	2	1	4	1
Ententes sur les commissions†	–	–	–	–

\* Se reporter à la note 8 des notes annexes.

† Les ententes sur les commissions font partie des commissions versées à des courtiers. Le fonds utilise des ententes sur les commissions (auparavant appelées « rabais de courtage ») à l'égard des produits et des services liés à la recherche ou à l'exécution des commandes.

### Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Juste valeur des titres prêtés	13 633	9 818
Juste valeur de la garantie reçue	13 906	10 015

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	70	100	100	100
RBC SI (payé)	(15)	(22)	(25)	(25)
Impôt retenu à la source	–	–	–	–
Revenu du fonds	55	78	75	75

### Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC	46,0	50,7
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC	3,6	4,0
Total	49,6	54,7

### Compensation des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau suivant présente les montants pour lesquels le fonds a un droit juridiquement exécutoire de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Le poste « Montant net » présente l'incidence sur le fonds dans l'éventualité où tous les droits de compensation seraient exercés.

31 décembre 2023	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	639	(384)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	639	(384)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(313)	313
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	326	(71)

31 décembre 2022	Actif	Passif
Montants bruts – actifs (passifs)	1 620	(1 294)
Montants ayant fait l'objet d'une compensation dans les états de la situation financière	–	–
Montants nets présentés dans les états de la situation financière	1 620	(1 294)
Montants connexes n'ayant pas fait l'objet d'une compensation	(763)	763
Montant donné (reçu) en garantie	–	–
Montant net	857	(531)

## 1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA) est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 7 mars 2024.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB. Depuis le 11 avril 2022, la série Conseillers et la série Conseillers T5 ne sont plus offertes.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif ltée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada (la « Cboe Canada »), selon le cas. La TSX et Cboe Canada sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Un preneur ferme ou un courtier désigné peut, en tout temps pendant les jours de bourse, passer un ordre de souscription ou de rachat visant un multiple entier du nombre prescrit de parts d'une série FNB. Si l'ordre de souscription ou de rachat est accepté, le Fonds émettra ou rachètera les parts au preneur ferme ou au courtier désigné au plus tard le deuxième jour de bourse suivant la date d'acceptation de l'ordre. Pour chaque nombre prescrit de parts émises ou rachetées, le preneur ferme ou le courtier désigné doit remettre ou recevoir un paiement comprenant :

- a) un panier de titres pertinents;
- b) une somme en trésorerie suffisante pour que la valeur du panier de titres pertinents et la somme en trésorerie versée correspondent à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts, plus l'ajustement relatif aux distributions, le cas échéant, de la série FNB.

Les porteurs de parts peuvent, en tout temps pendant les jours de bourse, demander le rachat au comptant de leurs parts de série FNB à un prix de rachat correspondant à 95 % de la valeur liquidative par part de série FNB à la date d'évaluation suivant la date de réception de la demande de

rachat. Les porteurs de parts pourront généralement vendre leurs parts (plutôt que d'en demander le rachat) à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, à leur pleine valeur de marché par l'entremise d'un courtier inscrit, en assumant uniquement les commissions de courtage habituelles. Pour qu'elle prenne effet un jour de bourse donné, une demande de rachat au comptant doit être reçue ce même jour avant l'heure prescrite par RBC GMA, selon le cas. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue avant l'heure prescrite ou si elle est reçue un jour autre qu'un jour de bourse, elle sera réputée avoir été reçue le jour de bourse suivant.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

## 2. Exercice

Les états de la situation financière sont arrêtés aux 31 décembre 2023 et 2022, selon le cas, et les états du résultat global, les tableaux des flux de trésorerie et les états des variations de la valeur liquidative sont présentés pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, sauf pour les fonds établis au cours de l'un de ces exercices, auquel cas l'information est fournie pour la période allant de la date de lancement, indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, au 31 décembre de cet exercice.

## 3. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les informations significatives sur les méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

**Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers et des dérivés** Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement

de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, sous forme de titres ou de trésorerie. La trésorerie reçue en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres reçus à ce titre n'y sont pas inclus. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

**Classement des parts rachetables** Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

**Entités structurées non consolidées** Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds

sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou

commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

**Détermination de la juste valeur** La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

*Niveau 1* – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

*Niveau 2* – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

*Niveau 3* – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

**Actions** – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.



*Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débiteures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

*Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

*Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

*Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon

de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Les bons de souscription sont comptabilisés à titre de placements et sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque les bons de souscription sont exercés ou qu'ils ont expiré, les gains (pertes) nets réalisés sont comptabilisés au poste « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

*Contrats à terme normalisés* – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

*Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fermeture des bureaux de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

*Swaps de rendement global* – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les

gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements et les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalent à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

**Swaps de taux d'intérêt** – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont respectivement comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Swaps sur défaillance** – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » et les montants versés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

**Fonds sous-jacents** – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

**Évaluation de la juste valeur des placements** – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

**Trésorerie** La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

**Comptes sur marge** Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

**Monnaie fonctionnelle** À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC, le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

**Conversion des devises** La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

**Évaluation des séries** Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du

fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

**Opérations de placement** Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

**Comptabilisation des revenus** Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

**Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part** L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

**Frais de rachat anticipé** Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

**Devises** Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	JPY – Yen japonais
BRL – Real brésilien	KRW – Won sud-coréen
CAD – Dollar canadien	MXN – Peso mexicain
CHF – Franc suisse	MYR – Ringgit malais
CLP – Peso chilien	NOK – Couronne norvégienne
CNH/CNY – Renminbi chinois	NZD – Dollar néo-zélandais
COP – Peso colombien	PEN – Nouveau sol péruvien
CZK – Couronne tchèque	PHP – Peso philippin
DKK – Couronne danoise	PLN – Zloty polonais
DOP – Peso dominicain	RON – Leu roumain
EGP – Livre égyptienne	RSD – Dinar serbe
EUR – Euro	SEK – Couronne suédoise
GBP – Livre sterling	SGD – Dollar de Singapour
HKD – Dollar de Hong Kong	THB – Baht thaïlandais
HUF – Forint hongrois	TRY – Nouvelle livre turque
IDR – Rupiah indonésienne	TWD – Nouveau dollar taïwanais
ILS – Nouveau shekel israélien	USD – Dollar américain
INR – Roupie indienne	UYU – Peso uruguayen
	ZAR – Rand sud-africain

#### **Opérations en nature et échanges entre les séries**

**d'un fonds** Les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

#### **4. Jugements et estimations comptables critiques**

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

##### **Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif**

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

#### **5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital**

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

Les grandes perturbations sur les marchés, telles que celles causées par les pandémies, les catastrophes naturelles et environnementales, les guerres et les actes terroristes, peuvent nuire aux marchés locaux et mondiaux et au cours normal des activités sur les marchés. Elles peuvent aussi nuire à la performance du fonds et à la valeur de ses placements.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les

valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

#### **Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

#### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

#### **Risque de change**

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

#### **Autre risque de prix**

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

## 6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste

avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2 de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujetti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

## 7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser

50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

## **8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées**

### ***Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille***

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les

autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

### ***Sous-conseillers***

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC  
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie  
investissement \$ US RBC

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)	Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)*
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay*
Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)*
Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)*
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC	Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)	Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North	Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
RBC Global Asset Management (UK) Limited est le sous-conseiller de :	Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une partie du fonds)	Fonds international de croissance de dividendes RBC
Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)	Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions européennes RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC (pour une partie du fonds)	Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
Fonds en devises des marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une partie du fonds)	Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*	Fonds d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)	Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)	Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)*	Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
	Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
	Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
	Fonds d'actions mondiales RBC
	Fonds d'actions mondiales Vision RBC
	Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
	Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
	Fonds leaders d'actions mondiales RBC



Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC  
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations alternatives mondiales

BlueBay (Canada)\* (pour une partie du fonds)

Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North

Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

\* Avant le 1<sup>er</sup> avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le  
sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres  
asiatiques du fonds)

Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques  
du fonds)

Fonds international de croissance de dividendes RBC  
(pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres  
asiatiques du fonds)

Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC  
(pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)

Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)

Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

Fonds d'actions chinoises RBC

Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et  
comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur  
liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire  
paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de  
gestion qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Fiduciaire**

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la  
province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis  
par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le  
fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des  
fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire  
paie des honoraires au fiduciaire à même les frais  
d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Placeurs**

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements  
en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et  
PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs  
de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent  
une commission de suivi en fonction de la valeur totale des  
parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de  
série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

#### **Dépositaire**

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le  
gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les  
frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

#### **Agents chargés de la tenue des registres**

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison  
de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres  
des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts  
des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent  
également les ordres et établissent les relevés de compte. Le  
gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la  
tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui  
lui ont été versés par les fonds.

#### **Courtiers**

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de  
courtage standard aux taux du marché avec des parties  
liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc.,  
RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited,  
NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

#### **Agent de prêt de titres**

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de  
prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres  
du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé  
entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

#### **Administrateur d'hypothèques**

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour  
le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la  
Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui  
ont été versés par les fonds.

#### **Autres opérations entre parties liées**

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables,  
les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes  
du CEI relativement aux opérations suivantes :

##### *Opérations entre parties liées*

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un  
courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant  
le placement des titres en question et la période de  
60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres  
auprès du public;
- c) les achats d'actions, de titres de créance ou de  
créances hypothécaires auprès d'un courtier lié ou les  
ventes d'actions, de titres de créance ou de créances  
hypothécaires à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi  
à titre de contrepartiste;

*Opérations entre fonds*

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

**9. Honoraires d'audit**

Les frais payés ou à payer par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. à PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. et à d'autres cabinets du réseau de PwC se sont élevés à 1 838 066 \$ pour des services d'audit liés à des FNB et des fonds communs de placement offerts au public et gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. dont la clôture de l'exercice est le 30 septembre 2023 ou le 31 décembre 2023. Les frais pour d'autres services se sont établis à 987 091 \$.